



INAMI

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Docteur

**SERVICE D'EVALUATION
ET DE CONTROLE MEDICAUX**

Correspondant : Carl Michiels
office manager
Tél.: 02 739 79 28 – **Fax :** 02 739 75 40
E-mail : carl.michiels@riziv.fgov.be

Nos références : 401 -HQ-D/10001504-18

Bruxelles, le

10 -12- 2010

Utilisation appropriée des potentiels évoqués (PE)

Cher Confrère,

Le Service d'Evaluation et de Contrôle Médicaux a réalisé une analyse sur l'utilisation des potentiels évoqués (PE). Il en ressort que ces examens ne sont pas toujours utilisés de manière appropriée.

Pour cette analyse, il a été tenu compte des recommandations formulées par le Centre Fédéral d'Expertise dans son rapport : «*A propos de la valeur de l'EEG et des potentiels évoqués dans la pratique clinique*» (cfr www.kce.fgov.be > publications 2009 - Rapport 109B). Ces recommandations ont été établies sur base de la littérature scientifique récente, en collaboration avec des neurologues experts.

Ce rapport constate qu'il n'existe pas de preuves suffisantes sur l'utilité des pratiques suivantes :

- la combinaison de différents PE (moteur, visuel, auditif ou somesthésique)
- la combinaison d'un électro-encéphalogramme (EEG) et d'un PE (indications cliniques différentes)
- la réalisation d'un potentiel évoqué cérébral (Event Related Potentials, ERP's) dans le cadre d'une pratique clinique de routine
- la réalisation de PE durant un suivi

...



Ce courrier est adressé aux prestataires qui ont porté en compte 50 PE ou plus entre le 01/01/2008 et le 31/05/2009, et dont la pratique répond à au moins un des critères suivants :

- 1) > 10 % des patients avec répétition de PE
- 2) > 10 % des contacts avec PE pour lesquels plus d'un PE est attesté
- 3) > 10 % des contacts avec PE pour lesquels un EEG est aussi attesté

En annexe, vous trouverez un relevé des potentiels évoqués que vous avez attestés durant cette période.

Nous attirons votre attention sur les dispositions de l'article 73 de la loi soins de santé et indemnités, coordonnée le 14/07/1994, stipulant que les médecins doivent s'abstenir de réaliser des prestations superflues ou inutilement onéreuses.

Suite à l'envoi de cette lettre, notre service réalisera dans un proche avenir une nouvelle analyse sur la facturation des potentiels évoqués.

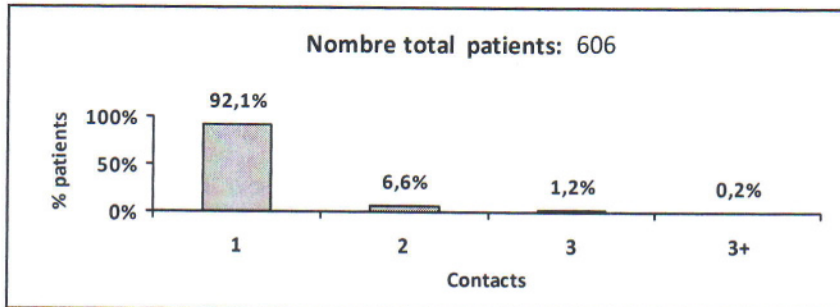
Veillez agréer, Honoré Confrère, mes salutations confraternelles.



Dr Bernard Hepp
médecin-directeur général

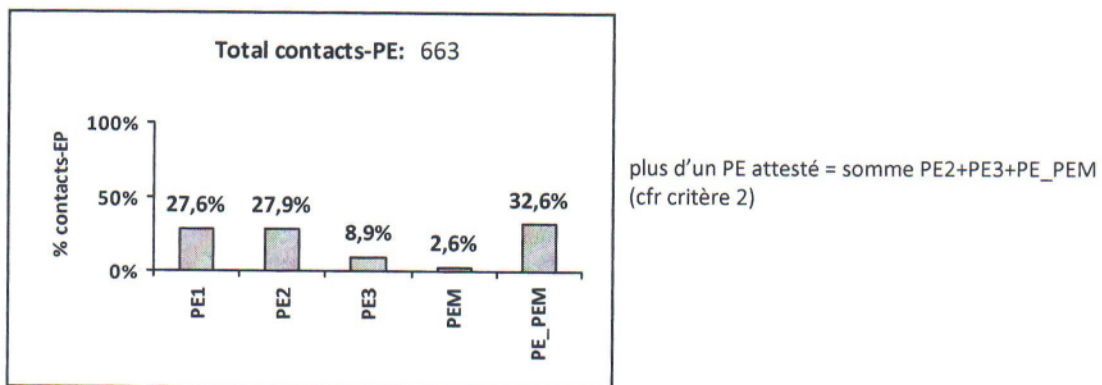
I. Répétition des contacts avec PE

Graphique 1: Patients avec au moins un PE pendant la période investiguée: répartition en fonction du nombre de contacts avec PE durant cette période (critère 1)

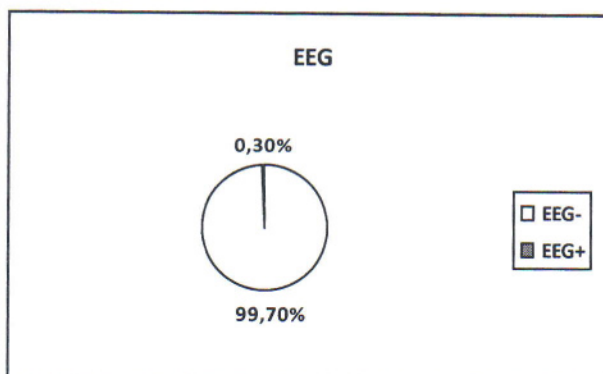


II. PE: relevé de la fréquence des codes

Graphique 2: Répartition en fonction des codes attestés par contact PE (critère 2)



Graphique 3: Rapport nombre PE-contacts avec EEG (+) et sans EEG (-) (critère 3)



III. PE et EEG: relevé des combinaisons

Combinaisons de codes portées en compte dans la période du 01/01/2008 au 31/05/2009.

Combinaisons	Nombre contacts	Nombre patients
477131 477315	1	1
477142 477363	1	1
477315	108	108
477315 477315	1	1
477315 477536	99	94
477326	74	63
477326 477540	34	32
477330	154	153
477330 477536	4	4
477341	31	31
477341 477540	3	3
477352	12	12
477352 477536	38	38
477363	46	43
477363 477540	40	39
477536	15	15
477540	2	2

Codes de nomenclature: libellés et abréviations		
		Potentiels cérébraux évoqués avec protocole et extraits des tracés - par stimulation visuelle; - par stimulation auditive; - par stimulation somesthésique
477315 477326	PE1	un des examens cités ci-avant
477330 477341	PE2	deux examens
477352 477363	PE3	les trois examens
477131 477142	EEG	Examen électro-encéphalographique, avec rapport, 6 dérivations électroencéphalographiques simultanées au minimum
477536 477540	PEM	Exploration de l'intégrité et de la vitesse de conduction dans les fibres motrices centrales par stimulation magnétique percutanée du cortex moteur
	PE_PEM	attester un code PE avec le code PEM